

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du**  
**17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix-sept janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS GERAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Georges LUCAS, Maire.

Présents : Georges LUCAS, Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Pierre SIMON, Caroline HAYCOX, Frédéric PÉRON, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Virginie HENNOTE, Anne THIBAULT

Absents excusés : BUCAILLE Céline, Marie MALLET

Pouvoir :

Secrétaire de séance : JUHEL Sandrine

Nombre de conseillers : en exercice : 15                      présents : 13                      votants : 13

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

M. le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance précédente.

**Décision :**

**N'ayant pas de remarque particulière, l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.**

➤ **Compte-rendu de la réunion CAUE22 du 22 décembre 2022**

Une réunion s'est tenue le 22 décembre 2022 en présence de Mme Valérie VIDELO-RUFFAULT et de Mme Emilie LE JALLÉ du CAUE22 pour la présentation de l'étude de faisabilité réalisée en 2020.

Il serait possible de créer 11 logements :

- 7 logements sur la partie hangar de type T3 et T4 avec un espace partagé
- 4 logements dans la maison MESNAGE.

Une visite sur site a permis au CAUE22 de visualiser le projet.

La feuille de route proposée à Néotoa :

- Pas de toit plat
- Pas de bâtiment identique (nécessité de déstructuration en hauteur et en largeur)
- Alternance de bois – pierre / béton – alu, matériaux qui s'intègrent à l'environnement
- Pas de sortie directe sur la route
- Jardin partagé mitigé



L'école Notre-Dame de Tinténiac accueille un enfant domicilié sur la commune en classe CE1/CE2 en section ULIS pour l'année 2022/2023. L'OGEC Ecole Notre-Dame de Tinténiac demande une participation de la commune aux frais de fonctionnement soit 401.00€ pour un élève en cycle primaire (coût moyen départemental de référence).

**Décision :**

**A l'unanimité, le conseil municipal valide la participation de la commune aux frais de fonctionnement de 401.00€ pour un élève en cycle primaire (coût moyen départemental de référence) pour l'élève scolarisé en classe ULIS à l'école Notre-Dame de Tinténiac.**

### ➤ Ouverture de crédits en investissement

Dans le cadre du plan de relance numérique, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de payer la facture de ressources pédagogiques de la société JOCATOP, située à 84310 Morières-Lès-Avignon, d'un montant de 1 587.00€ TTC, à l'article 2051 et ce avant le vote du budget primitif. Ce crédit sera bien entendu repris au budget primitif 2023.

**Décision :**

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à payer la facture de ressources pédagogiques de la société JOCATOP, située à 84310 Morières-Lès-Avignon, d'un montant de 1 587.00€ TTC, à l'article 2051 et ce avant le vote du budget primitif. Ce crédit sera bien entendu repris au budget primitif 2023.**

### Questions diverses :

- Devis élagueuse : le conseil municipal valide le devis de la société AGRI EVRAN (*Evrans*) pour l'achat d'une élagueuse STIHL MS 151, guide de 25cm, au prix de 549.00 euros TTC.

A savoir qu'une remise de 10% a été négociée auprès du fournisseur AGRI EVRAN pour tous les achats de la commune.

Une remise de 5% a également été négociée auprès du fournisseur POTDEVIN Samuel pour tous les achats de la commune.

- M. Frédéric PÉRON propose des devis pour le remplacement de l'armoise frigorifique de la salle polyvalente. Les tarifs des différents devis proposés sont compris dans une fourchette allant de 1 200.00€ à 2 200.00€.

Une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de la salle polyvalente est proposée, la réunion est fixée au 25 février 2023 à 10h00 ce qui permettra de budgétiser les coûts sur le budget 2023.

Cette réunion débutera à 10h00 par une commission culture et sera suivie à 11h00 de l'étude de la salle polyvalente et des bâtiments communaux.

- Le théâtre de Plesder proposera des représentations les 03, 04 et 05 mars prochain.

A partir du 30 janvier 2023, 2 répétitions auront lieu chaque semaine, les frais de chauffage seront facturés à l'association de théâtre.

Le décor sera installé 15 jours en amont soit le 25 février 2023.

- Un bilan du coût des repas de cantine pour l'année 2022 est prévu dans le cadre de la réflexion de l'évolution du tarif de cantine avec la commune de Plesder.

- Le comice agricole sera organisé le 02 septembre 2023 sur la commune, une assemblée générale est prévue en février 2023.

Une proposition de terrains sera alors à définir.

- M. le Maire a pris la parole devant les membres du conseil municipal pour leur annoncer son intention de démissionner de son poste de maire. En effet, M. le Maire préfère se retirer de son mandat de Maire pour raisons de santé, raisons de santé qui ne lui ont pas permis d'être présent à la cérémonie des vœux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22h47**

